Procès-verbal du Conseil Municipal Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL Séance du 08 Septembre 2022

<u>Convoqués le 01 septembre 2022</u> <u>Affiché le 01 septembre 2022</u>

L'an deux mil vingt-deux le huit septembre à vingt heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

<u>Étaient présents</u> : Mmes BESLAND – DASSÉ – HUBERT – LOUPIL - JARDIN - PLUMAIL GRIHARD – LOUYER –NEDJAAÏ – M. CAHU - CHAUVET - COLLIN - HARAULT – HEDIN GOUPIL.

Étaient excusés :

Secrétaire de séance : Mme Elodie LOUPIL

Procès-verbal de la séance du 16 Juin 2022 :

M. Romain GOUPIL précise que dans le compte-rendu du 16 juin dernier ne figure pas la délibération prise par le conseil à l'unanimité autorisant l'augmentation du temps de travail d'un agent communal. Les autres sujets sont approuvés à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du 21 Juillet 2022 :

Mme Michelle DASSÉ précise que dans le compte-rendu du 21 juillet dernier, il a été indiqué que Monsieur Alain DASSÉ exerçant les fonctions de fontainier au sein de la commune avait demandé le flocage du véhicule de la commune. Cette proposition émanait conjointement de M. Oliver CAHU, de l'employé communal et de M. Alain DASSÉ.

1) FACTEUR URBAIN

Mme Elisa Lami présente le document final effectué par le Facteur Urbain suite à l'étude de concertation citoyenne sur la commune qui a débuté en septembre 2021. Ce document est constitué d'un récapitulatif de la démarche, des différentes actions effectuées ainsi que des préconisations d'aménagement générales notamment pour la place de l'église, l'axe Villaines-la-Juhel/Mayenne et le terrain derrière la mairie.

2) TRACÉ DU GAZ

Monsieur le Maire présente l'étude complète du tracé pour le maillage gaz qui doit traverser la commune.

Après débat, les élus approuvent ce tracé. Les travaux dureront environ 15 jours sur la commune.



3) ACCUEIL PETITE ENFANCE

Mme Elisa Lami expose les éléments sur lesquels a travaillé la commission accueil petite enfance : différences entre les types de structure micro crèche et MAM, visite de deux micro crèches et d'une MAM et les subventions mobilisables.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve la poursuite des études pour la création d'une MAM.

4) <u>VENTE PARCELLE LOTISSEMENT SOURCE 3</u>

La SCI CONPEGA, représentée par M. et Mme Damien VIALE, s'est portée acquéreur d'une parcelle au lotissement de la Source 3.

Il s'agit du lot numéro 2 d'une contenance de 592 m².

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre la parcelle numéro 2 d'une contenance de 592 m² à la SCI CONPEGA et charge Monsieur le Maire de signer les documents afférents à cette situation.

5) <u>SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES LOCATION SALLE POLYVALENTE</u>

Monsieur le Maire propose aux élus de supprimer la régie de recettes des locations de la salle polyvalente. De ce fait, l'agent désigné comme régisseur ne percevra plus son indemnité afférente à ses fonctions.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 14 pour et 1 abstention accepte la suppression de la régie de recettes des locations de la salle polyvalente ainsi que la suppression de l'indemnité de fonction du régisseur.

Cette décision prendra effet au premier janvier 2023.

6) PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Considérant que les agents à temps complet relevant des catégories ci-dessous citées, sont amenés à effectuer des heures supplémentaires de jour comme de nuit :

Grades concernés : Adjoint Technique Territorial

: Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ACCEPTE de rémunérer des heures supplémentaires aux adjoints techniques territoriaux et aux adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

7) <u>CONVENTION ENTRETIEN DU CIMETIÈRE</u>

L'entreprise de réinsertion qui a effectué l'entretien du cimetière durant l'été propose une convention d'entretien à raison de 4 jours de travail à l'année. Le coût s'élève à 550 euros la journée soit une dépense de 2 200 euros.

Après débat, les élus à l'unanimité acceptent cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer cette convention.

8) TRAVAUX EN COURS:

* Point d'eau à la gare :

Monsieur le Maire propose l'installation d'un point d'eau à l'aire de repos à la Gare. Ce point d'eau, sous forme de bouton pression, serait installé dans un endroit non accessible aux véhicules. Les élus acceptent cette proposition.

* Chauffe-eau logement 8 place de l'église :

Monsieur le Maire présente un devis pour le changement du chauffe-eau dans le logement situé 8 place de l'église. Les élus acceptent cette dépense d'un montant de 1 679.79 euros H.T.

* Installation d'un poêle à granules logement 8 place de l'église :

Dans la préparation du budget de la commune, il avait été inscrit une dépense pour l'installation d'un poêle à granulés dans le logement 8 place de l'église. Vu la conjoncture actuelle, problème d'approvisionnement et l'augmentation des granulés, la dépense ne sera pas effectuée cette année et sera réétudiée ultérieurement.

* Travaux à la boulangerie:

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise LA RENOV pour l'installation d'une cloison dans le fournil de la boulangerie afin de séparer les locaux qui seront mis à disposition pour les entreprises de chipserie d'une part et conserverie d'autre part. Mme LOUPIL quitte la salle.

Après débat, les élus charge Monsieur le Maire de faire réaliser deux autres devis.

Un devis d'Alliance Froid Cuisine d'un montant de 2 940 euros H.T. est aussi accepté afin d'installer une hotte aspirante dans le local de la chipserie.

* Vente du bâtiment du Crédit Mutuel :

Monsieur le Maire a été informé que le bâtiment de l'ancien crédit mutuel était en vente au prix négociable de 40 000 euros. La commune ne souhaite pas préempter sur ce bien.

* Adhésion à l'application Panneau Pocket :

La proposition d'adhérer à l'application Panneau Pocket sera étudiée en réunion de commission communication

9) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET SYNDICATS:

* Action sociale:

Une réunion d'action sociale se tiendra le mercredi 14 septembre à 20h00.

* <u>Révision du tableau des commissions</u> : Le tableau des différentes commissions sera adressé aux élus.

10) **QUESTIONS DIVERSES:**

Situation des ukrainiennes :

Les réfugiées ukrainiennes ont dû quitter la Maison de Perrine. Trois familles ont été relogées à la Chapelle-au-Riboul chez des particuliers et pour les autres sur Bais et Argentré.

Mise à disposition des norvégiennes auprès des associations :

Monsieur le Maire fait part aux élus d'une demande de mise à disposition des glacières Norvégiennes auprès des associations. Après débat, les élus émettent un avis favorable, avec 14 pour et 1 abstention à cette demande.

Dégradations au local du stade :

Monsieur le Maire fait part aux élus que des dégradations ont eu lieu au local du stade : destruction de toilettes, lavabo, faïence, luminaire et disparition d'un compteur électrique.

<u>Remboursement assurance</u>:

A la suite du cambriolage de l'atelier technique route du Horps, la compagnie d'assurance a procédé à un remboursement du matériel volé. Le montant du remboursement s'élève à 2 120 euros. Le reste à charge pour la commune s'élève à 1 000 euros.

Atelier bricolage:

Monsieur le Maire propose que l'atelier bricolage s'installe dans l'ancien garage de la boulangerie. Les élus, avec 14 pour et 1 abstention, émettent un avis favorable à cette proposition.

Raid des Alizés:

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande de partenariat sous forme de sponsoring pour le raid des Alizés qui doit se tenir en Martinique. Après débat, les élus par 8 voix contre et 7 abstentions émettent un avis défavorable à cette demande.

Atelier théâtre:

Une personne cherche à monter un atelier de théâtre dans le Nord Mayenne. Actuellement, cet atelier évolue dans le cinéma Family et demande la possibilité d'utiliser la salle polyvalente le lundi soir à partir de 19h30 durant la période d'hiver.

<u>Renouvellement adhésion Fondation du Patrimoine</u>:

A l'unanimité, les élus décident de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine. Le coût de l'adhésion est de 75 euros.

Exposition Notre Matrimoine à Jublains :

Une exposition consacrée à des femmes illustres a été exposée à Jublains. Elle s'intitule « Notre Matrimoine ».

L'association « Femmes Solidaires » propose aux communes de bénéficier de cette exposition moyennant un coût de 50 euros. Les élus émettent un avis favorable à recevoir cette exposition. Une réflexion est engagée pour savoir à quelle date cette exposition pourrait avoir lieu et à quel endroit

> Prochain conseil municipal: ☐ Jeudi 06 Octobre 2022 à 20h00

Séance levée à 00h00